

**AVIS DU C.E. DES CÔTES D'ARMOR  
SUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET ARK'ID RESEAU  
C.E DU 12 DECEMBRE 2014**

Conformément aux articles L.2323-1 et suivants du Code du Travail, le Comité d'Établissement du CMB des Côtes d'Armor est consulté sur ce projet intéressant la déclinaison du projet d'entreprise Ark'ID Réseau sur son propre périmètre géographique, économique et social. Ce projet consiste en la généralisation d'une nouvelle organisation du réseau des Caisses Locales du Crédit Mutuel de Bretagne à partir d'avril 2015.

Pour rappel : le Comité Central d'Entreprise et le Comité Central Hygiène, Sécurité et Condition de Travail ont rendu leurs avis respectifs, les 13 et 25 novembre derniers.

La commission mandatée par le CCE pour travailler sur le dossier a, pendant un semestre, pleinement rempli sa mission de telle sorte que le CCE a pu rendre un long avis circonstancié et constaté à cette occasion qu'un certain nombre de ses remarques et préconisations avaient été prises en compte par la Direction.

Le CCE ne s'est cependant pas cantonné à un avis purement « technique ».

S'il a admis l'intérêt que représente pour les chargés pro et agri le fait d'être concentrés sur des pôles expertise, il a aussi pointé du doigt l'impact négatif de cette délocalisation des experts pour les futures caisses locales et une déstabilisation relative de leurs équipes.

S'il a reconnu que de nouvelles opportunités de carrière s'offrent pour un certain nombre de collaborateurs, il a également souligné que cette réorganisation va générer de la mobilité fonctionnelle pas toujours désirée pour d'autres et risque de provoquer un inconfort de travail voire une augmentation de la pression commerciale pour la majorité d'entre eux.

Avis mitigé donc du CCE et clairement défavorable pour le CCHSCT quant à l'impact d'Ark'ID Réseau sur les conditions de travail des salariés du CMB.

Le CE des Côtes d'Armor partage ces réflexions et inquiétudes qui ont émergé d'une période test insuffisamment longue pour pouvoir malgré tout en tirer des positions et des analyses définitives.

Sur la philosophie générale du projet, les élus du CE perçoivent clairement qu'il est, mais pas seulement, une optimisation des moyens du réseau CMB. L'amélioration du coefficient d'exploitation nous semble bien être la motivation première du dossier car un certain nombre d'ETP vont à nouveau disparaître à terme. Ces suppressions d'effectifs succèdent à d'autres suppressions d'effectifs et en devancent sans doute encore d'autres. Toutes les réorganisations récentes au sein du CM Arkéa ont eu pour objectif la réduction des effectifs par la mutualisation d'un certain nombre de fonctions ou services. La création des pôles expertises en est la matérialisation sur le réseau du CMB.

Certes nos métiers évoluent et le secteur de la banque est en pleine restructuration (il suffit de faire référence à l'annonce récente par LCL de la suppression de 1000 postes sur 13600 au niveau national d'ici 2018 et à la fermeture de 8 de ses agences sur la seule Bretagne).

Certes les pôles expertises vont permettre de répondre à la problématique d'isolement, notamment des experts « juniors ».

Néanmoins, des questions fondamentales sourdent au terme de l'analyse de ce projet. Parmi celles-ci : notre slogan, récemment redéfini, de « banque territoriale » trouvera-t-il sens auprès de nos clients professionnels mais aussi particuliers si leurs conseillers sont délocalisés sur une caisse centrale d'UT ou devenus injoignables du fait de la réduction des effectifs et de l'augmentation des portefeuilles ?

Le défi principal du projet Ark'ID Réseau se situe sans doute là et nous n'avons pas de réponse préconçue à nos interrogations.

Nous nous permettrons seulement de suggérer que l'accompagnement des clients à cette nouvelle organisation nous paraît aussi essentielle que celle de nos collègues sur laquelle les IRP centrales ont déjà beaucoup insisté par ailleurs.

Le raccourcissement des circuits de décision et d'octroi de prêt doit être un moyen de « vendre » cette réorganisation à nos sociétaires. Encore faudra-t-il prendre ou trouver le temps de leur expliquer.

Une implication plus forte dans la vie sociale de nos territoires en est une autre. Mais avons-nous les moyens (financiers entre autres) de nos ambitions ?

En outre, si ce nouveau modèle doit sacrifier les fonctions essentielles d'accueil et de logistique au sein des agences (considérées fréquemment comme subalternes et dépourvues de plus-value), alors le CMB fera fausse route. Afin de conserver la confiance de nos sociétaires, l'expertise ne doit pas être privilégiée au détriment des autres métiers du réseau. Aucune fonction n'est à négliger. Et c'est encore plus vrai pour la clientèle professionnelle. On peut imaginer une nouvelle organisation du traitement de la logistique mais elle ne doit pas le rendre défaillant.

Et disons le crûment, l'argument du « c'est pire ailleurs » n'est ni mobilisateur ni valorisant.

Pour ce qui est de la déclinaison technique du projet sur notre établissement, le CE 22 considère que la carte des Unités Territoriales est plutôt bien dessinée. On peut éventuellement ergoter sur tel ou tel rattachement de CCM mais il était important d'éviter des disproportions d'effectifs trop flagrantes entre UT.

C'est le cas. Et dans cette même logique pragmatique, la Direction a contrevenu aux règles générales du dispositif en maintenant la localisation d'un certain nombre

d'experts dans leurs caisses locales. C'était, de toutes façons, le seul choix possible et cohérent.

Le CE constate par ailleurs la réduction du nombre de chargés pro et agri sur l'organisation cible. La Direction considère donc que la mutualisation des moyens au sein des pôles expertises permettra de compenser cette réduction de la voilure. Nous en doutons très fortement et déplorons une nouvelle fois cette vision. Ces populations souffrent depuis des années de cadences de travail soutenues voire infernales. Ark'ID Réseau aurait pu permettre de répondre partiellement à cette problématique structurelle. Il n'en sera rien. Et par conséquent, nous ne voyons sincèrement pas comment cette nouvelle organisation donnera aux caisses des moyens supplémentaires de développement sur ces deux marchés.

Globalement, nous sommes inquiets sur l'impact du projet en terme de conditions de travail. L'augmentation des tailles de portefeuille peut rendre service à certains de nos collègues qui peinent parfois à remplir leurs agendas. Néanmoins, pour beaucoup, elle se matérialisera par une nouvelle augmentation de la cadence.

Le C.E. des Côtes d'Armor insiste sur l'accompagnement et l'écoute dont devront pouvoir bénéficier les salariés concernés par une réorientation professionnelle ou une simple mutation. Un nouvel accord d'entreprise existe depuis peu, qui doit permettre de faciliter les démarches de reclassement. De nouveaux emplois ou missions vont apparaître à la DD dans les UT. Dans la période d'incertitude qui s'ouvre pour un certain nombre de nos collègues, nous souhaitons qu'ils puissent avoir un accès aisé au détail de l'exercice de ces métiers.

Le C.E des Côtes d'Armor souhaite, dans le même ordre d'idées, qu'un suivi RH et opérationnel soit formalisé sur ses ODJ successifs pendant la durée de la phase de généralisation d'Ark'ID Réseau sur notre établissement.